

## LE CRÉDIT AGRICOLE, 130 ANS D'HISTOIRES LE JURA, BERCEAU DU MUTUALISME

LE JURA EST UNE TERRE, UN TERRITOIRE, UN TERROIR PARTICULIER ET OCCUPE À CE TITRE UNE PLACE ORIGINALE DANS L'HISTOIRE DES MOUVEMENTS MUTUALISTE, COOPÉRATIF ET PLUS LARGEMENT HUMANISTE.

Dès le 13<sup>ème</sup> siècle, on trouve mention dans les textes des premières « fructières » comtoises, autrement dit fruitières, le lieu où l'on met en commun les moyens de production, selon le véridique adage : « l'union fait la force ».

Ce n'est donc pas un hasard si à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle Salins-les-Bains (arrondissement de Poligny) constitue le lieu de naissance du premier crédit agricole mutuel. Pour mémoire, il faut savoir que Proudhon pose le premier le principe des sociétés de crédit mutualistes.

Depuis 1840, le monde agricole traverse une crise conjoncturelle et structurelle. La révolution industrielle, première vague de la mondialisation, plonge la paysannerie française dans les affres d'une profonde remise en question, source donc d'une interrogation majeure : que va, que doit devenir le monde rural ?

« Depuis la Révolution, la paysannerie française a un rôle fondamental dans la vie politique française : elle constitue une force essentielle » note l'historien André Gueslin, spécialiste de l'histoire du Crédit Agricole.

Car il s'agit bien de politique, de souci d'une bonne « gestion de la cité », de la « chose publique » (la république). La terre est nourricière, certes, mais il y faut des hommes et des femmes, des familles et des bras, pour la faire fructifier.

Il convient donc d'assurer la pérennité du monde paysan et de lui donner les moyens d'exister et d'entrer dans la modernité.

Après plusieurs tentatives, dont celle de Napoléon III, le crédit agricole mutuel, source originelle du Crédit Agricole du 21<sup>ème</sup> siècle, naît à la fin de l'année 1884...

# LE CRÉDIT AGRICOLE, 130 ANS D'HISTOIRES LE JURA, BERCEAU DU MUTUALISME

UN 17 NOVEMBRE 1884 FONDATEUR !

« Si le cultivateur va chez le notaire ou le banquier, on lui prête à un taux d'intérêt trop élevé pour qu'il puisse s'en tirer. Pour mettre à la disposition du cultivateur honnête, laborieux, digne de confiance, le capital dont il a besoin, il faut constituer une Société de crédit mutualiste » déclare Louis Milcent le 17 novembre 1884.

Or, le monde paysan est un monde fait de prudence, voire de méfiance à l'égard de l'argent. En 1887, Zola fait dire, dans son roman « La terre », au fermier Hourdequin : « Un paysan qui emprunte est un homme fichu ». C'est dire si l'initiative de Louis Milcent est hardie.

Cette initiative est le fait de notables, de propriétaires terriens (dont Alfred Bouvet, négociant en bois, et le Marquis de Froissard) qui ont bien conscience de la vulnérabilité de l'économie agricole et des gens qui la font. Cela est déterminant dans la « success story » du Crédit Agricole qui s'annonce...

Louis Milcent, « grand bourgeois établi sur sa propriété et attentif à sa gestion », juriste confirmé (auditeur au Conseil d'Etat) et excellent orateur, va se baser sur la loi du 24 mars 1884 qui consacre la liberté d'association professionnelle.

Celle-ci permet la réunion du 17 novembre 1884 qui réunit à Salins-les-Bains 72 agriculteurs représentant au total les 149 adhésions constitutives du Syndicat agricole de l'arrondissement de Poligny – la réunion étant présidée par Alfred Bouvet.

Louis Milcent, qui connaît l'histoire alors récente des caisses rurales Raiffeisen nées en Allemagne, donne le mode d'emploi de la future Société : « Dans un canton, un certain nombre de propriétaires, de fermiers, de cultivateurs, se connaissant bien, forment une Société par actions. L'apport est faible : en versant cinq francs on peut être sociétaire. Mais nul ne peut être admis sans être agréé par le Conseil ; il n'y a que ceux qui sont honnêtes, travailleurs, économes, soucieux de remplir leurs devoirs et de faire honneur à leurs engagements, qui sont admis. C'est une élite qui s'associe. La Société fondée, on se prête entre soi l'argent mis en commun, jamais à d'autres. Supposez que les principaux propriétaires d'un canton se mettent à la tête, qu'ils fassent les premiers sacrifices, qu'ils administrent eux-mêmes la Société avec prudence, avec dévouement, le succès alors ne sera pas douteux. Eh bien ! c'est ce que nous voulons faire. Quand on aura confiance en nous, on nous nous confiera les épargnes, et les économies des cultivateurs serviront à féconder le travail agricole, au lieu de s'en aller au loin pour être trop souvent perdues. Il y a encore parmi nous des gens honnêtes, des gens de cœur, et c'est à ceux-là seulement que nous faisons appel pour former une Société de crédit mutuel. »

Le 25 février 1885, la Caisse locale de Salins-les-Bains est constituée et le premier siège social s'installe dans la maison située en face du champ de foire de la Barbarine.

# LE CRÉDIT AGRICOLE, 130 ANS D'HISTOIRES

## LE JURA, BERCEAU DU MUTUALISME

LE DÉBUT DE L'HISTOIRE, QUI SE POURSUIT...

Milcent et ses associés ont posé les premiers jalons d'une histoire qui affiche 130 ans. La loi du 6 novembre 1894 (portée par Jules Méline) porte sur les fonds baptismaux la création des Caisses locales du Crédit Agricole.

Cette histoire connaît son premier pinacle dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, période d'une mutation majeure de la société française. André Gueslin note ainsi : « Les années 1889 (année du congrès international d'agriculture à Paris) à 1899 sont fondamentales. Elles sont marquées par une œuvre législative considérable qui marque la naissance de ce qu'il est convenu d'appeler le Crédit Agricole officiel. »

« La terre est devenue aujourd'hui une grande usine. La terre ne donne qu'à ceux qui lui prêtent » notait Jules Méline.

Depuis, le Crédit Agricole, sans oublier les fondamentaux qui l'ont porté et le portent toujours, a connu un essor considérable, s'adaptant sans cesse aux mutations.

Le Crédit Agricole n'oublie pas ses racines et c'est pour cela que la Maison de Salins-les-Bains revêt une importance particulière. Elle incarne la Banque d'aujourd'hui. En Franche-Comté, où la réalité agricole, pilier de l'économie, est toujours aussi prégnante, le Crédit Agricole réunit 495 352 clients et fédère 134 agences de proximité.

Le Crédit Agricole, plus que jamais, est près des habitants d'un territoire franc-comtois d'exception.

### SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « *Les origines du Crédit Agricole* » André Guslin
- « *Crédit agricole, un siècle au présent* »
- « *Crédit agricole mutuel du Jura 1885-1985* »

# LE CRÉDIT AGRICOLE, 130 ANS D'HISTOIRES LE JURA, BERCEAU DU MUTUALISME

UN GROUPE INTERNATIONAL QUI CONSERVE SES VALEURS COOPÉRATIVES

Aujourd'hui le groupe Crédit Agricole est devenu le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

130 ans après sa naissance à Salins-les-Bains, le Crédit Agricole a su conserver ses valeurs de responsabilité, de solidarité et de proximité. C'est ce modèle qui séduit aujourd'hui encore plus de 49 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires. Grâce à son modèle de banque universelle de proximité et fort de ses 150 000 collaborateurs, 31 000 administrateurs de Caisses locales, le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

En Franche-Comté, le Crédit Agricole valorise son territoire et soutient l'économie locale à travers les filières d'excellence que sont l'horlogerie, le bois, les microtechniques, l'agriculture ou encore l'automobile. C'est cet amour du terroir et cet engagement sans failles en faveur des francs-comtois qui motive aujourd'hui l'acquisition de la maison de Salins-les-Bains. De nombreux projets sont en cours de réflexion quant à l'utilisation de cette figure emblématique de l'histoire du Crédit Agricole, afin d'en faire un trait d'union entre passé et avenir.

---

CONTACT PRESSE :

DAVID DUFOUR, *Directeur Marketing et Communication*  
- 06 87 71 54 68  
- david.dufour@ca-franchemonte.fr